

[Traduction]

## PÉRIODE DES QUESTIONS

### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

#### LE PRIX DES MÉDICAMENTS AU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition):** Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Quand ils ont demandé au Sénat d'adopter le projet de loi C-91, concernant les produits pharmaceutiques, les tenants du projet de loi nous ont affirmé que le Conseil d'examen du prix des médicaments avait magnifiquement bien rempli sa mission en contenant les prix des médicaments.

Or, on peut lire aujourd'hui dans le *Globe and Mail* un article au sujet d'une étude commandée par ce Conseil et démontrant exactement le contraire. L'étude a porté sur les 177 médicaments les plus vendus au Canada et en a comparé les prix au Canada avec ceux qu'on paie dans sept autres pays occidentaux industrialisés. Résultat, quand on compare avec la France, les prix de 81 p. 100 des médicaments sont plus élevés au Canada; par rapport à l'Italie, cette proportion s'établit à 69 p. 100; par rapport à la Suède, à 69 p. 100 également, et par rapport à la Suisse, à 58 p. 100. Les médicaments sont plus chers au Canada. Par rapport à la Grande-Bretagne, les prix de 74 p. 100 des médicaments sont plus élevés au Canada et par rapport aux États-Unis, c'est le cas de 38 p. 100 de nos médicaments. Quant à l'Allemagne, les prix y sont équivalents.

L'étude a constaté que les prix de 105 de ces 177 médicaments étaient supérieurs à la médiane des prix dans les sept autres pays, et ce sont des prix établis avant même que le projet de loi C-91 ait pu entrer en vigueur.

Lorsque le gouvernement a accepté de forcer le Parlement à adopter le projet de loi C-91 à la demande, nous semble-t-il, des sociétés pharmaceutiques multinationales, savait-il que les prix des médicaments étaient déjà beaucoup plus élevés au Canada que dans d'autres pays occidentaux industrialisés?

• (1340)

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, je n'ai vu ni l'article ni l'étude, mais je me ferai un plaisir de demander à mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de qui relève le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, de me faire part de ses observations, que je pourrai transmettre aux sénateurs.

**Le sénateur Frith:** J'ai demandé si le gouvernement était au courant. La réponse est non, le gouvernement ne savait pas, ou oui, le gouvernement savait que le prix des médicaments était déjà beaucoup plus élevé au Canada que dans les autres pays industrialisés de l'Occident.

Oublions pour l'instant l'article auquel j'ai fait allusion. Le gouvernement savait-il, lorsqu'il a demandé au Parlement d'adopter le projet de loi C-91, que le prix des médicaments au Canada était déjà beaucoup plus élevé que dans tous les autres pays industrialisés de l'Ouest à l'exception de l'Allemagne et des États-Unis?

**Le sénateur Murray:** Il n'est pas du tout évident que l'affirmation du sénateur soit exacte, ni que cette conclusion puisse être tirée de l'étude ni non plus que l'étude soit valable. Je ne le sais pas. Je répète que je n'ai pas lu cette étude. Je vais demander l'avis du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de qui le Conseil relève. Il y a très peu de temps, j'ai pris connaissance de comparaisons qui ont été faites aux États-Unis entre les prix des médicaments chez nous et là-bas. Un sénateur démocrate de l'Arkansas, le sénateur David H. Pryor, aurait préconisé la mise en place d'un processus et d'une commission semblables à ce que nous avons au Canada. . .

**Le sénateur Frith:** Et des licences obligatoires. J'y arrive.

**Le sénateur Murray:** Il propose une commission semblable à l'organisme que nous avons chez nous.

En réponse à l'objection selon laquelle la réglementation des prix est incompatible avec l'innovation, l'un des porte-parole a signalé:

Même si le Canada a commencé à contrôler les hausses de prix en 1987, la R-D dans le domaine pharmaceutique y est passée de moins de 5 p. 100 du chiffre d'affaires à plus de 10 p. 100 en moyenne.

En ce qui concerne les prix, l'article publié dans l'édition du 8 mars 1993 du *Business Week* comportait un petit encadré où étaient énumérés cinq médicaments bien connus ainsi que leur prix aux États-Unis et au Canada.

Comparativement aux prix exigés aux États-Unis, au Canada le prix de l'antibiotique amoxil est inférieur de 5 p. 100, celui du cardiotonique lanoxine est inférieur de 16 p. 100, celui du Zantac, utilisé dans le traitement des ulcères, est inférieur de 30 p. 100, celui de la prémarine, médicament à base d'hormone, est inférieur de 162 p. 100 et le prix de l'anxiolytique Xanax est inférieur de 183 p. 100.

Différentes études menées à ce sujet donneront des résultats différents, selon les critères et la méthodologie utilisés ainsi que les médicaments analysés.

Comme je l'ai dit dans ma première réponse, je demanderai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ce qu'il pense de l'article que mentionne le chef de l'opposition et je vous ferai part de ses commentaires.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, si quelqu'un lit le hansard puis la réponse fournie par le leader du gouvernement, j'espère que cette personne se souviendra de la question posée. Cette question visait à savoir si le gouvernement était conscient du fait que le prix des médicaments au Canada était déjà beaucoup plus élevé que dans d'autres pays occidentaux industrialisés, lorsqu'il a proposé l'adoption du projet de loi C-91. J'espère que le leader du gouvernement s'informerait auprès de son collègue.